

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00709

**VENTE DES FERRAILLES ISSUES DES DÉCHÈTERIES DE SAINT-ETIENNE
MÉTROPOLE - AVENANTS DE PROLONGATION JUSQU'AU 31/12/24**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQC, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230070910

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

VENTE DES FERRAILLES ISSUES DES DECHETERIES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANTS DE PROLONGATION JUSQU'AU 31/12/24

Les déchèteries de Saint-Etienne Métropole répondent aux besoins de prise en charge de déchets, ménagers et assimilés, produits de manière occasionnelle, avec des possibilités de tri par l'utilisateur pour favoriser la valorisation et le recyclage de ces déchets. En particulier, des bennes dites « ferrailles » permettent la collecte séparée des métaux, ferreux et non ferreux.

Dans une démarche d'optimisation de ses recettes, les prestations de reprise pour recyclage de ces déchets ne sont pas intégrées aux marchés d'exploitation des déchèteries. Des contrats sont passés directement entre Saint-Etienne Métropole et des repreneurs mis en concurrence, afin de faire bénéficier la collectivité de la totalité du prix de rachat des matières, sans décote liée à la marge qui serait prise par un intermédiaire. Les lieux de reprise sont donc imposés aux exploitants des déchèteries, qui assurent le transport des déchets depuis les déchèteries vers les sites de réception des repreneurs.

Les contrats en cours prennent fin au 31 janvier 2024, date de fin initiale des marchés d'exploitation des déchèteries. Les marchés d'exploitation des déchèteries ayant été prolongés de 11 mois, il est proposé de prolonger également les contrats de reprise ferrailles pour la même durée, soit jusqu'au 31/12/24.

Des repreneurs sont désignés pour chaque déchèterie :

Déchèterie	Repreneur proposé
Andrézieux-Bouthéon	RDS – Site Andrézieux-Bouthéon
L'Etrat	ARNAUD DEMOLITION – La Talaudière
Firminy	SUEZ – Site du Chambon-Feugerolles
Lorette	SUEZ – Site de Bayle Lorette
La Ricamarie	SERMACO - La Ricamarie
Roche-la-Molière	SERMACO - La Ricamarie
Saint-Chamond	ARNAUD DEMOLITION – La Talaudière
Saint-Etienne Chauvetière	SERMACO - La Ricamarie
Saint-Etienne Soleil	ARNAUD DEMOLITION – La Talaudière
Saint-Galmier	RDS – Site Andrézieux-Bouthéon
Saint-Héand	ARNAUD DEMOLITION – La Talaudière
Saint-Jean-Bonnefonds	ARNAUD DEMOLITION – La Talaudière
Tartaras	RDS – Site de L'Horme

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les avenants de prolongation des contrats de vente de ferrailles avec les entreprises énoncées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les dits avenants de prolongation ;**
- **les recettes seront imputées sur le budget principal, Direction Gestion des Déchets, section de fonctionnement, chapitre 70, destination 2014-DECMA-1000.**

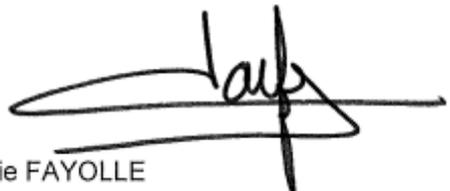
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE